

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

## EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 17 juin 1944

### *Le Conseil d'Etat*

vu l'opportunité de donner un nom à la route communale dite de base, conduisant de Lancy à Certoux, actuellement sans dénomination officielle ;

vu le préavis favorable du Service des Archives d'Etat en date du 30 mars 1944 ;

vu le préavis des communes de Confignon, Perly-Certoux et Flan-les-Cuates ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

ARRÊTÉ :

De donner le nom de "Route de Certoux" à la route communale qui part de la limite de la commune de Lancy (chemin des Semailles) pour aboutir au village de Certoux.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 8 ex.  
Sautier 1 ex.  
Archives 1 ex.



Certifié conforme  
Le Chancelier :

*W. Sautier*